

Assurance-Vie et succession

Par FRTH, le 12/03/2020 à 09:19

Bonjour,

Ma mère a souscrit une assurance-vie dont ma soeur et moi sommes désignés comme bénéficiaires à parts égales. Nous avons tous cosignés le contrat d'assurance-vie.

Ma mère souhaite aujourd'hui modifier le contrat initial et désigner ses petits-enfants comme nouveaux bénéficiaires. Elle a peur que si je décède, l'assurance-vie puisse aller à mon épouse. Je suis marié sous le régime de la séparation de biens.

L'assureur (banque) lui a indiqué qu'elle doit obtenir mon consentement écrit pour toute modification du bénéficiaire. Est-ce exact ? A-t-elle une autre option : testament par exemple ?

Que se passe-t-il dans cette situation ? Mon épouse pourrait-elle bénéficier de l'assurance-vie de ma mère si je décédais, bien que n'étant pas désignée comme bénéficiaire sur le contrat ?

Merci